2292

RAPPORT FINAL DU SEMINAIRE REGIONAL SUR LA COMMERCIALISATION DU BETAIL ET DE LA VIANDE DANS LES PAYS DU SAHEL ET DE LA COTE

(Nouakchott, 22-25 Mars 1992)

Au séminaire de Lomé de novembre 1989 sur les échanges régionaux en Afrique de l'ouest, il avait été décidé de prendre en compte, dans les travaux à venir, non seulement les céréales, mais aussi les produits de l'élevage. En effet, ceux-ci ont traditionnellement constitué un objet principal d'échanges renforçant l'intégration économique et la sécurité alimentaire régionales.

Par conséquent, en 1990 et 1991, le CILSS a entrepris avec financement de l'Italie, une étude sur la commercialisation des produits de l'élevage qui s'est articulée en deux phases. La première, qui s'est déroulée essentiellement dans les pays du CILSS, a porté sur l'inventaire des informations et des documents disponibles sur le sujet. La deuxième, qui s'est étendue aux pays côtiers, a été menée conjointement avec la CEBV et le Club du Sahel. La finalité de cette étude était de définir une stratégie commerciale régionale et de proposer des mesures spécifiques à moyen et long-terme.

L'importance du sujet a aussi suscité d'autres travaux à dimension régionale, en particulier le dossier élevage et viande de la Conférence des Ministres de l'Agriculture de l'Afrique de l'Ouest, le Plan d'Action conjoint de l'USAID et de la Banque Mondiale sur la libéralisation des échanges de produits d'élevage dans la région, le programme de la Cellule Cinergie située à la Banque Africaine de Développement.

L'objet de ce séminaire était donc de présenter et de débattre des résultats des travaux menés et de prendre en compte d'autres initiatives en vue d'une mise en cohérence des différentes actions entreprises dans la sous-région.

Par conséquent, il s'agissait:

- d'abord, de trouver des stratégies qui permettent aux pays excédentaires d'ajuster leurs effectifs à des niveaux acceptables du point de vue écologique, et d'adapter leurs systèmes de production pour rendre le secteur plus concurrentiel;

- ensuite, pour les pays déficitaires, de rechercher avec leurs partenaires sahéliens les solutions mutuellement avantageuses au problème de l'approvisionnement régional à moyen et long termes;

- enfin, pour les pays de la région, d'initier et de faire aboutir une concertation pour la mise en cohérence de politiques de protection commerciale par rapport aux viandes subventionnées

1133

provenant du marché mondial.

Le séminaire, organisé par le CILSS et la CEBV en collaboration avec le Club du Sahel, s'est déroulé à Nouakchott, République Islamique de Mauritanie du 22 au 25 Mars 1992. Il a regroupé des techniciens et des opérateurs économiques du Bénin, du Burkina Faso, du Cameroun (dans le cadre de la Conférence des Ministres de l'Agriculture de l'Afrique de l'Ouest et du Centre), de la Côte d'Ivoire, de la Gambie, de la Guinée Bissau, du Mali, de la Mauritanie, du Niger, du Sénégal, du Tchad et du Togo, ainsi que les représentants d'organisations régionales (CILSS, CEBV, ALG, CEA) de la Coopération Française, de la FAO, de la Banque Mondiale, de l'USAID, et du Secrétariat du Club du Sahel.

nom?

La cérémonie d'ouverture était placée sous la haute présidence de Son Excellence le Ministre du Développement Rural, Monsieur ***. A cette occasion, le représentant du Club du Sahel a rappelé l'évolution et la diversité des contraintes qui ont frappé l'élevage ouest Africain à travers le temps, et la nécessité d'une stratégie concertée entre pays de la région pour faciliter les échanges et faire face à la concurrence du marché mondial.

Intervenant à son tour, le représentant du Secrétaire Exécutif du CILSS a mis l'accent d'une part sur les échanges régionaux de bétail entre pays du Sahel et pays côtiers, et d'autre part, sur le besoin de jeter les bases d'une coopération régionale fructueuse et mutuellement avantageuse.

Son Excellence, Monsieur le Ministre du Développement Rural de la République de Mauritanie a, pour sa part, affirmé que l'avénement d'un sous-espace collectif de référence où le seul et véritable enjeu serait la valorisation optimale de nos complémentarités, devient une nécessité impérieuse et incontournable.

Après la cérémonie d'ouverture, le bureau suivant a été mis en place:

Président: Mauritanie (M. Achour Ould Samba)
Vice-Président: Mali (M. Ousmane Guindo)
Rapporteurs: Tchad (M. Hadjer Mahmoud) et Bénin (M. Georges Nassara)

La séance plénière a été l'occasion de passer en revue le rapport de synthèse préparé par les consultants CILSS/SOMEA. Les documents de travail élaborés par l'équipe CILSS/CEBV/Club du Sahel et par la FAO ont été successivement présentés et discutés:

Document No. 1: Comportement et motivations des producteurs, et des commerçants de bétail;

Document No. 2: Mesures de politiques commerciales

régionales à moyen et long terme;

Document No. 3: Politiques régionales influant sur la production et les échanges de produits d'élevage (gestion de l'interface avec le marché mondial);

Document No. 4: Situation actuelle et perspectives du marché des viandes (FAO).

Pour la suite des travaux, trois groupes géographiques ont été constitués:

- Groupe 1: Mauritanie, Mali, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Bénin, Togo.

- Groupe 2: Niger, Cameroun, Tchad, Bénin, Togo.

- Groupe 3: Mauritanie, Sénégal, Gambie, Mali, Guinée Bissau.

Chaque groupe a travaillé pendant deux jours sur les thèmes suivants:

- L'organisation des professionnels;

- La simplification des procédures et la réduction des taxes

- L'information régionale

- Le transport et l'infrastructure

- Le financement

- Les politiques commerciales régionales

1. L'organisation des Professionnels

La présentation faite par les différents Etats a mis en évidence une grande diversité de modes d'organisations tant au niveau des producteurs qu'au niveau des commerçants exportateurs et importateurs et des détaillants bouchers.

Il existe encore peu d'organisations émanent des milieux professionnels ; celles-ci ont souvent été créées soit à l'initiative de l'Etat, soit à travers les projets de développement soutenus par les bailleurs de fonds.

Aussi, la plupart d'entre elles disparaissent dès que l'Etat ou les partenaires se désengagent. Cette disparition s'explique par le fait que ces organisations répondent davantage à des

préoccupations extérieures et conjoncturelles qu'aux intérêts réels des adhérents.

Il a été aussi relevé l'échec de la plupart des organisations étatiques ou para-étatiques chargés de la commercialisation des produits animaux.

La production et la commercialisation du bétail et de la viande restent dominées par les structures traditionnelles s'adaptant difficilement aux exigences nouvelles du marché et à sa concurrence. Celles-ci sont caractérisées par l'individualisme poussé des acteurs économiques pouvant conduire parfois à la perte de marché (par exemple : l'exportation de la viande du TCHAD au CONGO).

La reconquête du marché ne pourra se faire de manière durable qu'à travers un regroupement des opérateurs à tous les niveaux : producteurs, commerçants exportateurs ou importateurs et transporteurs .

Propositions d'Actions

Ces organisations devront répondre d'abord et avant tout aux intérêts légitimes exprimés par les professionnels, et engager leur responsabilité en ce qui concerne leur gestion...

A court et moyen termes :

- L'identification des membres des professions concernées, des axes d'échanges principaux, et des marchés prépondérants susceptibles de jouer le rôle de marchés agréés;

- La sensibilisation et l'information pour la prise en charge de la gestion de marchés agréés orientés vers l'exportation par des organisations locales de professionnels;

- La promotion de la création, entre professionnels, de pools d'exportateurs, et de pools d'importateurs pour regrouper les expéditions, réduire les risques par l'établissement de contrats, etc;

Modalités de mise en oeuvre

Pour mener à bien ces actions l'Etat doit :

- Définir et clarifier les règle du jeu par la réglementation

- Faciliter la circulation de l'information et assurer une meilleure formation des opérateurs économiques en relation avec

leurs organisations. Ces dernières doivent prendre progressivement en charge la gestion des infrastructures (marché, abattoirs, moyens de transport) et de services d'appui.

2. La Simplification des Procédures et la Réduction des Taxes

Le séminaire a reconnu qu'une certaine réglementation des activités économiques est légitime et nécessaire, mais que l'excès actuel de telles mesures nuit à la commercialisation des produits du secteur. A ce titre les actions envisagées sont:

- L'inventaire et l'harmonisation des textes régissant les échanges de produits d'élevage dans la région, y compris la taxation sur les produits du cru;

- L'allégement des autres taxes (abattage, pacage, etc.);

- L'adoption d'une taxe unique (timbre fiscal) et le regroupement des formalités par un système de guichets uniques décentralisés;

- La poursuite et la conclusion des travaux en cours sur la codification de la transhumance dans la région, et l'établissement et la mise en application de documents harmonisés;

- La reformulation et la mise en application du passeport du bétail, en cohérence avec les documents régissant la transhumance;

- Une large information des opérateurs et des agents de l'Etat sur les nouvelles réglementations adoptées;

- La réduction du nombre de points de contrôle routiers.

Modalités de Mise en Oeuvre:

Il est recommandé une rencontre d'experts de la sous-région pour étudier les modalités de la mise en application de la reformulation du passeport du bétail avant la fin de l'année 1992. .....

3. L'Information Régionale

L'information est essentielle à l'amélioration de l'efficience des marchés, à la réduction du risque et des coûts de commercialisation. Au niveau des pays sahéliens, les commerçants exportateurs des pays sahéliens et importateurs des pays côtiers ont besoin :

- d'informations sur la situation des marchés d'exportation (prix, niveau d'approvisionnement, niveau des transactions, niveau des expéditions);

- d'informations administratives (lieux pour effectuer certaines formalités et réglementations en vigueur);

- d'informations sur la logistique (mouvement et disponibilité des moyens de transport et prix du transport);

- d'informations bancaires (disponibilité des lignes de crédit, informations diverses sur le système bancaire).

Au niveau des pays côtiers, les commerçants (importateurs et exportateurs) ont besoin d'informations sur:

- les arrivages par pays de provenance

- le niveau des prix des animaux

- les informations sur la réglementation

- les informations bancaires

Dans la situation présente, aucune structure ne joue ce rôle dans ces pays, à savoir collecte et diffusion hebdomadaire de ces informations en direction des commerçants.

Pour l'ensemble des pays, les mesures prévues sont donc:

- L'établissement de cellules nationales d'information sur les échanges de produits d'élevage;

- L'harmonisation des données de base pour rendre comparables les informations commerciales entre pays;

- La collecte et la diffusion des informations sur les marchés agréés;

- La mise en place d'un système régional d'informations

commerciales pour les produits de l'élevage.

4. Le Transport et les Infrastructures

Les coûts de transport constituent la majeure partie des frais de commercialisation. Les mesures préconisées chercheront à les réduire, à travers:

- L'aménagement des pistes sur les axes principaux d'exportation (gites d'étapes, points d'eau, etc.)

- La réhabilitation progressive des routes sur les grands axes d'échanges;

- La recherche de techniques d'aménagement des camions pour en augmenter la capacité de transport et la sécurité du bétail;

- L'acquisition par les transporteurs de véhicules facilement adaptables au transport du bétail;

- L'examen des réglementations régionales en matière de transport routier pour prendre en compte la spécificité du transport de bétail;

- La concertation entre les opérateurs et les régies de chemin de fer en vue d'améliorer le transport du bétail en réduisant le nombre et la durée des arrêts;

- Une meilleure gestion des voies de chemin de fer pour augmenter le trafic et justifier la réhabilitation de matériel roulant et l'acquisition de nouveaux équipements;

- L'examen de nouvelles options de transport de produits de l'élevage par voie aérienne ou maritime.

5. Le Financement

L'accès au système financier est une condition nécessaire à l'intensification des échanges de produits d'élevage. Dans ce domaine, les mesures envisagées consisteront à:

- Mener des campagnes d'information réciproque entre opérateurs et banques ou caisses mutuelles en vue d'un meilleur accès au crédit commercial;

- Mettre en place un système sûr et rapide de rapatriement des fonds des exportateurs;

- Examiner la mise en place de fonds nationaux et régionaux de garantie pour faciliter les échanges de produits de l'élevage.

6. Les Politiques Commerciales Régionales

Les mesures préconisées à ce niveau tendront à renforcer la cohérence entre politiques nationales de production animale dans la région, et entre les politiques de protection des divers pays par rapport au marché mondial. Elles consisteront à:

- Examiner, dans le cas de chaque pays, les orientations de production animale par rapport aux avantages comparatifs de ses partenaires;

- Promouvoir la production et les échanges de nouveaux produits de l'élevage pour maximiser la valeur ajoutée dans le secteur;

- Rechercher activement de nouveaux débouchés pour les produits classiques et nouveaux;

- Tirer les enseignements de l'expérience de plusieurs pays de la région (Cameroun, Côte d'Ivoire, Togo, Sénégal) en matière de protection contre les viandes subventionnées;

- Mener une concertation sous-régionale sur la mise en cohérence des politiques tarifaires et commerciales de chaque pays par rapport au marché mondial.

Cadre Régional de Mise en Oeuvre

Pour la mise en oeuvre de ces mesures dans le court et moyen terme, il a été proposé:

- Un cadre de concertation national rassemblant les techniciens concernés, les opérateurs économiques, les organisations non gouvernementales, et les partenaires au développement;

- Un cadre de concertation régionale pour le suivi de l'application de ces mesures animé par le CILSS, la CEBV, la CEBVIRHA, en rapport avec le coordonnateur du dossier élevage de la Conférence des Ministres de l'Agriculture de l'Afrique de l'Ouest et du Centre.

Conclusion

En 1979, le séminaire régional de Nouakchott sur les politiques céréalières engageait le long processus de recherche, d'analyse et d'actions régionales dans le domaine céréalier. Que de chemin parcouru, que d'obstacles surmontés, depuis lors!

Le séminaire régional de Nouakchott sur la commercialisation du bétail et de la viande dans les pays du Sahel et de la côte fait partie du processus parallèle à la dynamique céréalière. Les travaux qui viennent de se conclure nous donnent bon espoir que la résolution des problèmes régionaux en matière d'élevage n'est pas hors de portée, qu'elle aboutira, en fait, probablement plus tôt que dans le cas des céréales.

SEMINAIRE REGIONAL SUR LA COMMERCIALISATION DU BETAIL ET DES PRODUITS ANIMAUX DU 22 AU 25 MARS 1992

NOUAKCHOTT

TRAVAUX DES GROUPES

THEME I ORGANISATIONS DES PROFESSIONNELS

GROUPE I.

DOMAINES D'INTERVENT.	OBJECTIFS	STRATEGIES	MESURES	RESPONSABILITES	DELAIS
1/ Producteurs	Meilleur mise à marché de la production	Rationalisation des circuits de commercialisation	Identification des producteurs Identification des marchés Identification des axes gestion efficace des marchés	Pays concernés Institutions sous regionales Partenaires au développement	
2/ Commerçants	Intensification des échanges entre les pays Cotiers et les pays Sahéliens	Rationalisation du commerce par la réduction des risques et des coût des opérations et par la régularité des approvisionnements	Identification des commerçants Mise en place du système de partenariat Etablissementdes contrats Mise en place du systèmes d'information Appui financier Mise en place de cellules de promotion ou d'assistance aux professionnels	Pays conernés Institutions régionales Opérateurs économiques Partenaires et développement	
3/ Transporteurs	Réduction des coûts		Création des pools et augmentation des capacités et de gestion		

THEME II SIMPLIFICATION DES PROCEDURES ET ALLEGEMENT DES TAXES

DOMAINE D'INTERVENTION	OBJECTIFS	M E S U R E S	RESPONSABILITES	DELAIS
1/Procédures	Favoriser les echanges intra-régionaux	.Révision des procédures et leur simplification .Révision et Harmonisation des textes reglementaires .Création de guichets uniques .Reformulation du passeport du betail Décentralisation des procédures .Transparence et diffusion de l'information sur les procédures et réglementations en vigeur Allègement des taxes d'exportation de celles pour service rendu Allègement des taxes d'importation et du transit du bétail sahélien .Mise en place d'un comité de suivi	-Pays concernés -Organisations sous-régionales	

THEME III. TRANSPORT, INFRASTRUCTURES ET FINANCEMENT

DOMAINES D'INTERVENTION	OBJECTIFS	M E S U R E S	RESPON.	DELAIS
1°/Transport et infrastructures a) Convoyage à pied	Amélioration des conditions et réduction des coûts des transports	-Indentification des taxes .Aménagement des pistes et création des gîtes d'étapes, des points d'eau .Meilleure codification des obligations et responsabilisation des convoyageurs des autres usagers et des autorités .Clarification et accélération des procédures de réglement des litiges .Institution des moyens de recours en cas d'abus .Examen des règlementation régionles en matière de transport routier pour faciliter le plus possible le transport du bétail .Recherche de technique à aménagement des véhicules pour augmenter la sécurité des animaux .Réhabilitation entière des principaux réseaux routiers .Meilleure gestion du parc de wagons afin de dégager le quota pouvant être affecté au transport du bétail et de la viande .Concertation entre commerçants et transporteurs pour réduir le nombre d'arrêts du train et l'immobilisation des wagons à bétail sur voies de garage .Concertation entre commerçants et transporteurs pour établir une programmation de transport justificant une requête de financement de locomotives et de wagons .Amélioration des wagons fixes des compagnies de chemins de fer (rampes parcs, points d'eau) .Accés des organisations des professionnels		

		aux systèmes financiers. Cet accès nécessite une information réciproque .Poursuite de la promotion d'autres fermes de systèmes financiers (caisses d'épargne, mutelles, fonds de garanties, etc...)		

THEME IV INFORMATION REGIONALE

OBJECTIFS	M E S U R E S	RESPONSABILITES	DELAIS
Mise en place d'un circuit d'information moderne	-Amélioration et harmonisation des systèmes d'information existants en association avec les opérateurs économiques -Mise en place de cellules régionales d'information (statistiques, prix procedures et réglementation) -Formation des collecteurs de l'information	-ETAT -Organisation sous régiones (CILSS, CEBV, CEAO) - Partenaires au développement	

RAPPORT DE LA COMMISSION N° 2

La Commission n° 2 a regroupé les pays suivants :

- NIGER
- NIGERIA
- CAMEROUN
- TCHAD
- BENIN
- TOGO

Malheureusement, le Nigéria qui est un des pays important dans les échanges de la sous-région n'étant pas représenté.

La commission n° 2 a examiné les points de l'ordre du jour suivants :

- Organisation des professionnels ;
- simplification des procédures ;
- financement de la commercialisation ;
- transport infrastructures
- informations;
- promotion de nouveaux produits de l'élevage sahélien

I. ORGANISATION DES PROFESSIONNELS.

1. CONSTAT DE LA SITUATION :

La présentation faite par les différents Etats amis en évidence une grande diversité de modes d'organisations tant au niveau des producteurs qu'au niveau des commerçants exportateurs ou importateurs et des détaillants bouchers.

Il existe encore peu d'organisations émanant des milieux professionnels ; celles-ci ont souvent été créées soit à l'initiative de l'Etat, soit à travers les projets de développement soutenus par les bailleurs de fonds.

Aussi, la plupart d'entre elles disparaissent dès que l'Etat ou les partenaires se désengagent. Cette disparition s'explique par le fait que ces organisations répondent davantage à des préoccupations extérieures et conjoncturelles qu'aux intérêts réels des adhérents.

Il a été aussi relevé l'échec de la plupart des organismes étatiques ou para-étatiques chargés de la commercialisation des produits animaux.

La production et la commercialisation du bétail et de la viande restent dominées par les structures traditionnelles s'adaptant difficilement aux exigences nouvelles du marché et à sa concurrence. Celles-ci sont caractérisées par l'individualisme poussé des acteurs économiques pouvant conduire parfois à la perte de marché (par exemple : l'exportation de la viande du Tchad au Congo).

La réconquête du marché ne pourra se faire de manière durable qu'à travers aux regroupements des opérateurs à tous les niveaux : producteurs, commerçants, exportateurs ou importateurs et transportateurs.

2)Proposition d'actions

Elle vise à créer un environnement incitatif et favorisé l'échange sur des bases contractuelles

A court et moyen terme

-création des marchés agréés pour faciliter les contrats entre les secteurs intervenants dont la filière (eleveurs, commerçants, services administratifs et transporteurs) ;

- Fixation des normes à l'eportation et formulation des conditions de réalisation des transactions (mise en place de contrat client)

- Formation et information des opérateurs économiques

Ces actions visent essentiellement la régularisation de l'offre et la promotion du partenariat.

3) MODALITES DE MISE EN OEUVRE

Pour mener à bien ces actions l'Etat doit :

-définir et clarifier les règles du jeu par la réglementation

-faciliter la circulation de l'information et assurer une meilleure formation des opérateurs économiques en relation avec leurs organisations. Ces dernières doivent prendre progressivement en charge la gestion des infrastructures (marché ; abattoirs, moyens de transport) et de services d'appui

THEME N° 2 :SIMPLIFICATION DES PROCEDURES ET REDUCTION

Après discussion et analyse, la commission n° 2 a adopté les mesures préconisées pour la simplification des procédures administratives et fiscales à tous les niveaux (Gouvernement, commerçants, région) préconisées par le document du travail.

Elle a toutefois amendé la mesure relative à la reformulation du passeport du bétail en préconisant la généralisation de son utilisation au niveau régional. A cet effet, il est recommandé une rencontre d'experts de la s/région pour étudier les modalités de sa mise en application avant la fin de l'année 1992.

THEME N° 3 INFORMATIONS ET LEUR TRAITEMENT

Après avoir examiné les aspects suivants de l'information de base à savoir :

1°) les systèmes de production ;

2°) les échanges et la consommation ;

3°) les politiques, leurs instruments et leurs effets, le groupe propose la création des banques des données susceptibles de collecter, traiter et diffuser ces informations ; ces tâches seront confiées aux Etats, aux institutions communautaires (CEBV, CEBVIRHA et CILSS)

En ce qui concerne les informations à caractère commercial qui doivent faire l'objet d'un traitement en temps réel, elles seront confiées aux organisations professionnelles et aux chambres de commerce

THEME N° 4 FINANCEMENT DE LA COMMERCIALISATION

Les solutions au problème de financement de la commercialisation du bétail et de la viande, en particulier celles au problème d'octroi de crédit sont préconisées à deux niveaux :

- national
- régional

1°) Sur le plan national :

a/ au niveau de l'Etat

. la mise en place des dispositifs réglementaires et juridiques qui puissent rendre plus fluides les échanges et l'octroi des crédits (création redynamisation des crédits agricoles adaptés)

b/ au niveau des banques

. l'information des opérateurs économiques du secteur béail et viande sur le système bancaire ;

. la meilleure connaissance des activités de production et de commercialisation des produits de l'élevage.

c/ au niveau des opérateurs économiques

. l'organisation des professionnels sur des bases juridiques reposant sur des principes de saine gestion ;

. la domiciliation de leurs activités dans les banques, condition indispensable pour toute assistance financière ;

. observation des conditions d'octroi de crédit (contrat de crédit ferme, lettre de crédit documentaire).

2°) Sur le plan régional

- sécurisation des transactions commerciales ;
- relance et redynamisation des chambres de compensation et la promotion de l'utilisation des mécanismes bancaires telle que la lettre de crédit en vue du développement du commerce sous-régional du bétail et de la viande.

(Echéance réalisation 6 prochains mois)

TRANSPORT ET INFRASTRUCTURES

a) Transport

On constate au niveau de la s/région une grande diversité de modes de circulation et de transport des produits animaux du bétail en particulier.

- convoyage à pied : mode d'acheminement le plus fréquent. En dépit de nombreux inconvénients, il sera sollicité à court et moyen terme. Dans le souci de minimiser les conflits et risques sur ces parcours, il est nécessaire d'améliorer les pistes à bétail (points d'eau, gite d'étape, aire de pacage) et de les organiser au plan régional (leur jonction)

- Transport par camion : ce mode de transport comporte un certain nombre de contraintes liées à l'insuffisance du parc, son inédéquation et à des multiples points de controles administratifs.

Au regard de ces contraintes, il y a lieu de :

- faciliter l'acquisition d'équipement adapté ;
- recommander les négociations bilatérales entre pays en vue de limiter les points de contrôle ;
- améliorer les réseaux routiers.

Transport par voie ferrée : se caractérise par une Insuffisance de parc et par conséquent une mauvaise gestion.

Au court et moyen terme, il est nécessaire :

- d'améliorer la gestion du parc existant ;
- adapter les wagons au transport du bétail ;

A long terme

- acquisition de wagon adapté
- prolongement des voies ferrées aux zones de production.

Modalités de la mise en oeuvre

- A court et moyen terme, l'Etat doit assurer :
  - . l'aménagement des pistes à bétail
  - . la réduction des postes de contrôle
  - . la facilité d'acquisition des moyens de transport
- A long terme, il doit assurer l'alimentation des réseaux routiers et la prolongation des voies ferrées.

- A court et moyen terme, les professionnels doivent :
  - . aménager et acquérir les transports modernes
  - . améliorer les parcs existant du chemin de fer et sa gestion
  - . simplifier la tarification des transports ferroviaires.

A long terme, les professionnels seront amenés à assurer l'acquisition des wagons adaptés.

Transport aérien se caractérise par son coût très elevé et la disponibilité des frêts qui constituent de véritables contraintes.

Pour lever ces contraintes, il est nécessaire d'envisager à court terme et moyen les négociatins par les chambres de commerce et les associatons professionnelles avec les compagnies de transport pour un tarif préférentiel.

A long terme, instaurer la concurrence dans le transport aérien. A cet effet, l'Etat doit créer les conditions favorables à la libre concurrence.

2 <u>Infrastructures</u>

La plupart des moyens de transport qui viennent d'être décrits en dehors de l'avion, visent principalement le commerce de bétail. Il y a donc lieu de privilégier à long terme les circuits de commercialisation de la viande. A cet effet, il est préconisé à court et moyen terme :

- la réhabilitation des abattoirs ;
- les tunnels de congélation
- établissement des chambres froides au niveau des aéroports.

THEME N° 5 PROMOTION DES NOUVEAUX PRODUITS DE L'ELEVAGE SAHELIEN :

A l'heure actuelle c'est la viande bovine qui est la plus privilégiée. Or cette viande bovine coûte généralement très cher. Il est donc nécessaire de diversifier la production et la commercialisation par :

- la valorisation du 5ème quartier pour lequel le marché existe. Il appartient à court et moyen terme aux opérateurs de développer cette filière ;

- à long terme, il est envisagé la transformation sur place des produits animaux avant d'être exportés. A cet effet, la commission n° 2 estime qu'il conviendra de préciser ce point pour prendre des mesures et proposer des actions dans ce cadre quelques études légères, comme proposées dans le rapport de synthèse devront être conduites.

En outre dans le souci d'une meilleure promotion des échanges entre pays producteurs et pays consommateurs il est important de prendre en compte les avantages comparatifs.

GROUPE : 3

ORGANISATION DES PROFESSIONNELS

OBJECTIFS	ACTIONS A MENER	RESPONSABLES DE L'EXECUTION	ECHEANCE
Amélioration de la Production en matière d'Elevage à travers l'organisation des producteurs	.Mener une reflexion au niveau de chaque pays concernant particulièrement la sensibilisation, la formation, la réorganisation du mode de gestion foncière et la gestion rationnelle des espaces pastoraux	Equipe d'expert nationaux	92-93
Organisation de la Commercialisation	.Identifierles marchés porteurs pour l'exportation .Identifierles organisations de producteurs sur chaque marché .Les aiderde façon efficiente à l'approvisionnement des marchés .Inciter les professionnels commerçants de bétail importateurs et exportateurs à s'organiser .Mettre en place des structures autonomes nationales et sous régionales representatives des professionnels du secteur devant être consultées pour toute prise de décision les concernant	Equipes d'experts nationaux sous la supervision regionale du CILLS Etats membres et organisation sous régionales (CEAO, CILSS)	92 92 92 92 92 -93

SIMPLIFICATION DES PROCEDURES ET REDUCTION DES TAXES.

OBJECTIFS	ACTIONS A MENER	RESPONSABLES DE L'EXECUTION	ECHEANCE
Simplification des procedures et reduction des taxes	.Négociation technique entre les différents Etats pour examiner la mise en oeuvre des mesures citées ci-après ainsi que l'ambiguité pouvant naître de l'utilisation du certificat international de transhumance et du passeport de bétail	Comité d'experts des Etats	Juin 92
	.Institution de la taxe commune (timbre fiscal)	Etats	
	.Harmonisation des législations	Etats	
	.Suppression de l'autorisation préalable de l'exportation	Etats	Fin 92
	.Initiation d'une concertation périodique entre professionnels	Professionnels des Etats	
	.Accessibilité des documents de déclaration d'exportation au niveau des marchés agrées	Etats	

TRANSPORT INFRASTRUCTURE ET FINANCEMENT

OBJECTIFS	ACTIONS A MENER	RESPONSABLE DE L'EXECUTION	ECHEANCE
Amélioration des conditions de transport du bétail			
1/ Transport ferroviaire	.Acquisition d'équipements adaptés supplèmentaires pour le transport du bétail	Etats et donateurs	moy.terme
	.Hormonisation des coûts du transport ferroviaire entre nos pays respectifs		
	.Conjuguer le transport ferroviaire avec le transport routier	Comité d'experts des Etats	Fin 92
2/ Transport routier	.Bitumage des axes Néma-Nara-Bamako-Dakar et d'autres pistes de production	Etats membres et bailleurs de fonds	moy.terme
	.Faciliter l'acquisition des camions spécialisés dans le transport du bétail	Professionnels,Transporteur et Etats	moy.terme
	.Améliorer les pistes de production reliant les zones de production aux marchés d'exportation	Etats	moy.terme
	.Etude des possibilités de compensation par le système d'intégration de frêt	Comité d'experts des Etats	93

OBJECTIFS	ACTIONS A MENER	RESPONSABLES DE L'EXECUTION	ECHEANCE
B/Amélioration des Infrastructures	.Equipement des marchés agrées (clôture abreuvoir, forage, magasins de stockage quai d'embarquement des animaux) à la demande des professionnels	Organisations des producteurs avec l'assistance des Etats par le biais entre autres des taxes prelevés au niveau des marchés	92-93
C/Financement de la commercialisation	.Assistance aux professionnels pour la conception d'un contrat type d'import, export	Commission d'experts nationaux et Institutions financières	92
	.Faciliter la rapatriement rapide des recettes d'exportation	Commission des experts nationaux et Institutions financières	92
	.Etude des possibilité de financement de la commercialisation par le credit mutualiste	Etats avec appui des bailleurs de fonds et CILSS	92-93

3/Convoyage à pied	.Aménager des gîtes d'étapes sur les axes traditionnels de convoyage	Les Etats	93
4/Convoyage par fleuve	.Facilitation de l'acquisition d'équipements appropriés pour le convoyage par fleuve	Etats et donateurs	moy.terme
5/Transport aérien	.Suppression des taxes appelées royalties	Etats	C.terme

INFORMATION

OBJECTIFS	ACTIONS A MENER	RESPONSABLES DE L'EXECUTION	ECHEANCE
Assurer la collecte, le traitement et la diffusion de l'information en matière de commerce de bétail et de la viande au niveau régional	.Collecte et traitement des informations sur les marchés d'exportation ciblés au niveau de la zone	Etats membres avec l'appui du CILSS à travers le DIAPER	92-93
	.Diffusion en direction des opérateurs nationaux des pays demandeurs en temps réel	Etats membres avec l'appui du CILSS à travers le DIAPER	92-93
	.Analyse des besoins en informations commerciales		
	.Diffusion des informations relative aux besoins d'importation des pays demandeurs et aux possibilités et conditions d'exportation des pays exportateurs	Etats membres avec l'appui du CILSS à travers le DIAPER	92-93
Prise en charge du système d'information commerciales à moyen long terme par les professionnels	.Etude des possibilités de financement à partir des taxes prelevées sur les transactions commerciales du bétail et de la viande	Etats membres	moy.terme
	.Présentation d'une requête à la FAO lors de la réunion du groupe inter-gouvernemental sur la viande(14° Session appui à la prise en	Réprésentant des Etats Membres à la 14° Session	

POLITIQUE COMMERCIALE REGIONALE ET MARCHE MONDIAL

OBJECTIFS	ACTIONS A MENER	RESPONSABLES DE L'EXECUTION	ECHEANCE
Asseoir une politique commerciale régionale cohérente face au marché mondial	.Evaluation des politiques nationales en matière de libéralisation et de protection dans le domaine du bétail et de la viande et mise en cohérence	Experts nationaux avec l'appui du CILSS et des donateurs	92-93
	.Mise en place d'un cadre de concertation entre les pays de la zone sur les protections tarifaires et les politiques de commercialisation	Etats	92-93

LISTE DES PARTICIPANTS

	NOM, PRENOMS	A D R E S S E
01	GUIGMA SALIF	DPP/CILSS,BP7049 OUAGADOUGOU
02	KOUTABA MICHEL	" " " "
03	SIDIBE SEYDOU	" " " "
04	COULIBALY DRAMANE	DEP/CILSS
05	COULIBALY OUMAR	DIAPER/CILSS
06	ALOUA Moussa	CEBV-01 BP 638 OUAGADOUGOU 01
07	BOULESTEIX Michel	" " "
08	DOUTI Mankéboueb Lambert	" " "
09	GODJE A. Rahim	B.P. 9105 LOME-TOGO
10	HOUNKANLI Yaovi Jean	B.P. 354 LOME-TOGO
11	GAOU YACOUBOU	MINISTERE DU COMMERCE ET DES TRANSPORTS BP 383 LOME-TOGO
12	ATTAHIZ Dicko Gouro	OPERATEUR ECONOMIQUE (TCHAD) BP 673 Telex 5248 KD FAX 51 58 84 N'DJAMENA Tel 51-51-97
13	VISSIA BOURANGA	CHEF DE DIVISION DU COMMERCE INTERIEUR, MINISTERE DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE BP. 424 N'DJAMENA Tel:51-56 -56 Poste 403
14	HADJER Nlahamout	DIRECTEUR ADJOINT DE L'ELEVAGE BP 750 N'DJAMENA
15	DAOUNAYE DOUNIA	CHEF VOLET PROMOTION DU SECTEUR PRIVE /P.N.E. BP 750 Tel: 51 35 66 N'DJAMENA
16	Dr. ABDOULAYE M'BAYE	MINISTERE DEVELOPPEMENT RURAL SENEGAL
17	Dr. ABDOURAHMANE KANE	CHEF DEPARTEMENT "VIANDES" SOCIETE D'EXPLOITATION DES RESSOURCES ANIMALES DU SENEGAL
18	DOUDOU Mané	DIRECTION ELEVAGE B.P. 67 DAKAR TEL : 23-43-99
19	THIERNO MADEMBA GAYE	MINISTERE INDUSTRIE COMMERCE ET ARTISANAT DU SENEGAL

20	BA IBRAHIMA DEMBA	CILSS/DIAPER
21	Dr.OUSMANE GUINDO	CONSEILLER TECHNIQUE MINISTERE AGRICULTRUE-ELEVAG-ENVIRONNE-MENT - BAMAKO - MALI
22	Dr BA OUMAR	CONSULTANT CILSS/DIAPER
23	ACHOUR OULD SAMBA	SECRETAIRE GENERAL DU MDR (MAURITANIE)
24	Dr. NASSARA GEORGES	DIRECTION ELEVAGE /BENIN
25	Dr HADJI MAHMOUD	DIRECTEUR ADJOINT ELEVAGE/TCHAD
26	M.MADOU TETO Paul	PDT APROMEV COTE D'IVOIRE BP. 531 ABIDJAN 14
27	SY ADAMA	CILSS/DIAPER - BAMAKO
28	SY HAMADY SAMBA	FEWS/USAID MAURITANIE
29	DENISE DALY	FEWS/USAID MAURITANIE
30	VERONIQUE ANCEY	SOLAGRAL FRANCE
31	COURTANT Jean Jacques	FRANCE MIN.COP.DEVELOPPEMENT PARCS
32	GINIES Paule	MISSION FRANCAISE REGIONALE D'APPUI AU CILSS
33	SABINE Schenu	COOPERATION SUISSE BERUE
34	Halidou Ouedraguo	COMMISSION ECONOMIQUE DES NATIONS UNIES POUR L'AFRIQUE (CEA) Adis Abeba ETHIOPIE
35	ZAMOU Gustave KOUSSOUBE	BURKINA FASO SOCIETE DES CHEMINS DE FER DU BURKUNA (SCFB)
36	Dr. PIERRE Alloui	COOPERATION FRANCAISE C.T DU DIRECTEUR DE L'ELEVAGE NKTT
37	Harouna Bouraima	CILSS/DIAPER - NIAMEY
38	DONDASSE Jean	CILSS/ DIAPER N'DJIAMENA BP 229
39	Chighali Ould Amar	M.C.A.T. MAURITANIE
40	Baba Ould Cheichk	DIRECTION ELEVAGE MAURITANIE
41	Sidaty Ould Tar	BUREAU INTRANTS D'ELEVAGE B.I.E MAURITANIE

42	GARAN HASSOUMI	NIGER
43	HASSAN SAMBO	NIGER
44	SEYNI NIANDOU	NIGER
45	ABDERAHMANE COULIBALY	MALI
46	GAGNY TIMBO	MALI
47	OUSMANE GUINDO	MALI
48	MOUSSA COULIBALY	MALI
49	BOUBACAR LAMINE MAIGA	MALI
50	SEKOU SANGARE	MALI
51	DEHAAN LEO	RESEAU NEERLANDAIS DE RECHERCHE/PAYS-BAS
52	KATCHE ILLO	CILSS/DIAPER-GUINEE BISSAU
53	MOCTAR O/ HMEYADA	DIRECTEUR GENERAL DE LA SOMECOB
54	DR. MALIK GAYE	DIRECTION ELEVAGE/MAURITANIE
55	DR. MOHAMED EL MOCTAR O/ MOUSTAPHA	DIRECTION ELEVAGE/MAURITANIE
56	FATIMETOU MINT MAHFOUD	DIRECTION ELEVAGE/MAURITANIE
57	DR. ELY O/ AHMEDOU	DIRECTION ELEVAGE/MAURITANIE
58	MOHAMED LEMINE O/ AMAR	MAURITANIE
59	EL HACEN O/ TALEB	PRESIDENT DES ASSOCIATIONS PASTORALES DE MAURITANIE
60	MOHAMED OULD ZEIDANE	MAURITANIE
61	M.CHEICK DRAME	USAID/BAMAKO
62	M. BRILLEAU ALAIN	CILSS/DIAPER OUAGADOUGOU
63	TIMERA BOUBOU	CONSEILLER TECHNIQUE MINISTERE DU DEVELOPPEMENT RURAL BP 366 NOUAKCHOTT
64	HENRI JOSSERAND	CLUB DU SAHEL
65	SILMAN GANOUA	AUTORITE LIPTAKO GANOUA BP.619 OUAGADOUGOU
66	Agbemavor A. Claud	MINISTERE DU COMMERCE ET TOURISME BP 2037 COTONOU
67	Gonçalves Carlos	BENIN ANIPROCOB